



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DU PLEIN EMPLOI
ET DE L'INSERTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

INSTRUCTION N° DGEFP/MADEC/2022/208 du 15 septembre 2022 relative à la prestation
« conseil en ressources humaines » pour les très petites entreprises (TPE) et les petites et
moyennes entreprises (PME)

Le ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion

à

Mesdames et Messieurs les préfets de région

Copie à :

Mesdames et Messieurs les préfets de département
Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux de l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités
Monsieur le directeur régional et interdépartemental de l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités
Mesdames et Messieurs les directeurs de l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités
Mesdames et Messieurs les directeurs des directions départementales
de l'emploi, du travail et des solidarités

Référence	NOR : MTRD2226606J (numéro interne : 2022/208)
Date de signature	15/09/2022
Emetteurs	Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle
Objet	Prestation « conseil en ressources humaines » pour les très petites entreprises (TPE) et les petites et moyennes entreprises (PME)
Commandes	Modifier le régime d'encadrement européen des aides d'Etat sous lequel est placé le dispositif PCRH. Modifier les paramètres de cofinancement de l'Etat, élargir les thématiques d'intervention et renforcer les partenariats.
Action à réaliser	Informar les entreprises concernées et les partenaires du nouveau cadre de mise en œuvre de la prestation.
Echéance	Immédiate
Contacts utiles	Sous-direction des mutations économiques et sécurisation de l'emploi Mission anticipation et développement de l'emploi et des compétences Brigitte PREUNG Mél. : brigitte.preung@emploi.gouv.fr Lamia ABED Mél. : lamia.abed@emploi.gouv.fr